Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 029-212901250-20251218-18122025_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
29390 LEUHAN

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire.

Présents : LE ROUX Michel, QUÉMÉRÉ Martine, TROALEN Michelle, MARCHAND Anthony, LAURIER Alain, PACAUD Valérie, QUEIGNEC Patrick, SELMY Jean-Pierre.

Monsieur Marc JAFFRÉ donne procuration à Madame Martine QUÉMÉRÉ
Monsieur Guy LE DU donne procurtaion à Monsieur Michel LE ROUX
Madame Myriam MAGUER donne procuration à Monsieur Anthony MARCHAND
Madame Delphine JORAND donne procuration à Monsieur Alain LAURIER

Convocation :
le 11 décembre 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15
présents : 8
votants : 12

Absents : Madame Nathalie VIVIER, Madme Jennifer BAUDET, Monsieur Mathieu RIVOAL

Madame Martine QUÉMÉRÉ a été nommée secrétaire.

OBJET : Convention d'adhésion au conseil en énergie partagé (CEP) de l'ALECOB.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagée (CEP) avec l'Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB).
Cette convention permettrait à la commune de profiter de conseils afin de mieux maîtriser les dépenses énergétiques.

La durée de la convention est fixée pour une durée de 3 ans, renouvelable tous les ans et le montant global du Conseil en Energie Partagé est fixé à 1.20 € par an et par habitant ; il sera maintenu pendant les 3 années d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à cette convention et autorise le Maire à signer tout document contractuel.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Michel LE ROUX.

